

Secrétariat général aux affaires départementales

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE DE LA LANQUES-SUR-ROGNON sur le territoire de la commune de Lanques-sur-Rognon

Conformément au Code de l'environnement, la préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2024-09-00022 du 11 septembre 2024, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 14 octobre 2024 au mardi 19 novembre 2024 inclus**, portant sur la demande présentée par la société PE DE LA LANQUES-SUR-ROGNON en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de LANQUES-SUR-ROGNON.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de LANQUES-SUR-ROGNON
- sur internet à l'adresse suivante : https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de LANQUES-SUR-ROGNON aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire enquêteur ;
- par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de Lanquessur-Rognon – 1 rue du Bas – 52800 LANQUES-SUR-ROGNON ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Bernard RORET, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de LANQUES-SUR-ROGNON

- le lundi 14 octobre 2024 de 09 h à 12 h,
- le samedi 26 octobre 2024 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 30 octobre 2024 de 15 h à 18 h,
- le vendredi 15 novembre 2024 de 15 h à 18 h,
 - le mardi 19 novembre 2024 de 15 h à 18 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de LANQUES-SUR-ROGNON. Ils seront également consultables sur le site internet de la Préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société PE DE LA LANQUES-SUR-ROGNON. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Théophile PERRIN - société PE DE LA LANQUES-SUR-ROGNON – 188 Rue Maurice Béjart – 34184 MONTPELLIER ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).